



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre 2021 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 11 décembre 2021, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire et sous sa Présidence.

Présents : ALASSET Mathieu - DANIAU Jean-Louis - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - HENRI Rosane - LAC Cédric - TESTÉ Sylvie - THÉRON Fabrice - AMARGIER Stéphane - MARQUIÉ Ghislaine - CASTAN Thierry.

Absents excusés: ALIBERT Florent, BARON Alain, LAURENT Mélissa avec procuration à DANIAU Jean-Louis, LECABEC Véronique avec procuration à TESTÉ Sylvie.

Secrétaire de séance : DANIAU Jean-Louis.



Ordre du jour :

1. Terres du Lauragais : délibération sur la révision libre de la compétence eau (rapport CLET 19-10-2021).
2. Terres du Lauragais : pool routier 2022 et besoins supplémentaires.
3. Cd31 : laboratoire départemental 31 : renouvellement des prestations pour 2022.
4. Cd31 : amendes de police 2022.
5. Cd31 : urbanisation 2022.
6. Budget communal : validation de devis travaux et demande de subventions.
7. Budget assainissement : décision modificative /redevance modernisation.
8. Restauration scolaire : nouvelle tarification du fournisseur principal.
9. Questions diverses.

Ouverture de la séance à 20h10.

1 - TERRES DU LAURAGAIS : DELIBERATION SUR LA REVISION LIBRE DE LA COMPETENCE EAU (RAPPORT CLET 19-10-2021) : DÉLIBÉRATION 33-08-2021

Après un rappel du fonctionnement et des missions de la CLET (*La Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées*), Monsieur le maire informe que par courrier recommandé, la Présidente de la CLECT des « Terres du Lauragais » a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du mardi 19 octobre 2021 relatif à :

Rapport CLECT n°1 révision libre compétence Eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que ce dernier a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents

Il rappelle, que ce rapport est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et précise qu'il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (*la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.*) émet un avis favorable.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le **du Rapport CLECT n°1 révision libre compétence Eau** dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du présent rapport, et *vu l'exposé qui précède* demande au conseil municipal, conformément :

- *Code général des Collectivités Territoriales,*
- *Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C*
- *À l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du mardi 19 octobre 2021*

De bien vouloir se prononcer sur ledit rapport.

Après exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal :

- APPROUVE le **Rapport CLECT n°1 révision libre compétence EAU** en date du 19 octobre 2021 tel que présenté en annexe.
- AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaire en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

13 voix pour dont deux avec procuration.

0 contre.

0 abstention.

2 – POOL ROUTIER 2019-2022

Le Maire fait un rappel du projet du Pool Routier 2019-2022 (la rénovation de la voirie de la rue des Pyrénées et de la place de la Garrigue devant l'école- délibération 02-04-2019) et propose une rallonge budgétaire de 20 000€ pour 2022 avec une participation de 53% du Conseil Départemental.

13 voix pour deux avec procuration.

0 contre.

0 abstention.

3-CD31 : RENOUELEMNT DES PRESTATIONS POUR 2022 (LABORATOIRE 31)

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de prestation avec le laboratoire 31 du Conseil départemental concernant les analyses à la cantine (surfaces, eau, denrées alimentaires).
Il s'agit de réaliser le comblement des trous (nids de poule) avec la somme restante.

13 voix pour deux avec procuration.

0 contre.

0 abstention.

4- AMENDES DE POLICE 2022 : DÉLIBÉRATION 34-08-2021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter la somme de 30 000€ TTC au titre des amendes de police 2022 soit la somme de 24 000 € HT dans un souci de réguler la circulation et sécuriser le village.

Des plans de circulation, d'implantation, de marquage seront rédigés à cette fin et des demandes de devis effectuées.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à effectuer toute demande de subvention au CD31 concernant ce dossier.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **d'approuver** l'affectation de la somme de la somme de 30 000€ TTC au titre des amendes de police 2021 soit la somme de 24 000 € HT dans un souci de réguler la circulation et sécuriser le village,
- **d'autoriser** à effectuer les démarches nécessaires pour une demande de subvention au Conseil Départemental.

13 voix pour une avec procuration.

0 contre.

0 abstention.

5 –CD 31 : URBANISATION : DÉLIBÉRATION 35-08-2021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter :

- la somme de 10 000€ TTC en 2022 dans le cadre de la phase d'études du projet d'aménagement du village (trottoirs, piétonniers etc...). Un bureau d'études sera mandaté à cet effet.
- la somme de 10 000€ TTC en 2022 dans le cadre de la phase travaux pour l'aménagement et la réalisation de bordures devant la salle des Fêtes.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à effectuer toute demande de subvention au CD31 concernant ce dossier.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **d'approuver** l'affectation de la somme de 10 000 € TTC au titre de la phase études et de 10 000 € au titre de la phase travaux dans le cadre des opérations d'urbanisation 2022 sur la RD 97 en agglomération,
- **d'autoriser** à effectuer les démarches nécessaires pour une demande de subvention au Conseil Départemental.

13 voix pour une avec procuration.

0 contre.

0 abstention

6 –INVESTISSEMENT : RÉFECTION DE LA SALLE DES FÊTES : CLIMATISATION : DÉLIBÉRATION 36-08-2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de changer le système actuel de chauffage à la salle des fêtes qui est en dysfonctionnement depuis plusieurs années par une climatisation réversible.

Après études, il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la Société SAS PBD 09 d'un montant de 21 885.70 € HT.

La somme nécessaire à cette réfection sera prévue au Budget Primitif 2022 au 2313.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

- approuve l'installation d'une climatisation réversible à la salle des fêtes,
- valide le devis de la Société SAS PBD 09 d'un montant de 21 885.70 HT,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

13 voix pour une avec procuration.

0 contre.

0 abstention

7 –BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE : DÉLIBÉRATION 37-08-2021

Le Maire expose qu'il convient d'imputer à l'article 706129 (redevance modernisation réseaux collectifs) une somme correspondant à la redevance 2021 de l'exercice 2020 du budget d'ADOUR GARONNE.

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 615221 : BATIMENTS PUBLICS	2754 €	
TOTAL D 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	2754 €	
D 706129 : REDEVANCE AGENCE EAU-REDEVANCE MOD. RESEAU COLLEC.		2754 €
TOTAL D 014 : ATTENUATION DE PRODUITS		2754 €

13 voix pour une avec procuration.

0 contre.

0 abstention

8 –RESTAURATION SCOLAIRE : INFORMATION

En raison de quotas de labellisation exigés en matière de restauration scolaire, notre fournisseur de produits (hors fruits et légumes) qui prépare nos menus nous propose une nouvelle tarification pour respecter les quotas. Nouvelle tarification entraînant de fait un coût supplémentaire.

Le groupe de travail va travailler sur la répercussion du coût (rajout d'un repas végétarien supplémentaire ?....)

9–QUESTIONS DIVERSES :

- Nouvelle année 2022 : choix de la carte de vœux.
- TDL : présentation du rapport d'activité 2020.
- PLU : des demandes de dotations seront effectuées.
- Urbanisme : il convient de déposer la carte communale sur Géoportail.
- Urbanisme : TDL a mis en place le guichet unique pour le dépôt des demandes d'urbanisme conformément à la législation.
- Administrés : envoi d'un courrier générique concernant les volailles et l'élagage.
- Administrés : envoi d'un courrier générique pour faire un rappel de la nécessité de déposer une demande d'urbanisme pour tous travaux et de la nécessité de régulariser le cas échéant.
- Mise à disposition de terrain : une association a fait la demande de MAD d'un terrain communal pour réaliser un champ de bosses.

La séance est levée à 23h05.

Le Maire, Bruno MOUYON.